CAP (Dessinateur industriel d'ameublement)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capdessinateurameublement.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP DIA

Environnement économique, juridique et sécurité

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-DESS-EP1 • Durée : **1 h 30** • Coefficient : **1,0**
(indicatif, non vérifié comme coefficient officiel)

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d'une situation de travail (4 questions) **Page 3**

2. Analyse managériale et stratégique (4 questions) **Page 6**

3. Analyse économique et gestion (4 questions) **Page 9**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet associé **(PDF) :** https://capdessinateurameublement.fr/assets/annales/cap-dessinateur-d-ameublement/Environnement économique, juridique et sécurité/2026/CAP (Dessinateur industriel d'ameublement) - Environnement économique, juridique et sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse juridique d'une situation de travail

Un dessinateur-projeteur se blesse à la main en ponçant un prototype avec une ponceuse orbitale, sans avoir reçu de formation ni de consigne spécifique. À partir des textes du Code du travail et d'un extrait de jurisprudence, il faut analyser les obligations de prévention de l'employeur et les appliquer aux faits.

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits utiles en identifiant les personnes concernées, leur relation juridique et l'événement ayant donné lieu au litige.

Le dessinateur-projeteur est salarié d'Atelier Ligne & Bois par un contrat de travail à durée indéterminée ; l'entreprise est son employeur. Chargé par celle-ci de poncer un prototype avec une ponceuse orbitale, il se blesse à la main pendant cette tâche. Le litige porte sur les mesures de prévention et de sécurité mises en œuvre par l'employeur.

Qualification juridique des faits

Qualification juridique des faits	**Salarié en CDI - blessure au travail**

✓ RÉPONSE À RETENIR

Un salarié en CDI, chargé par son employeur de poncer un prototype, se blesse à la main pendant cette tâche.

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel doit répondre l'analyse.

Le point à trancher est l'étendue de l'obligation de sécurité de l'employeur :

> La mise à disposition d'EPI suffit-elle à établir que l'employeur a pris toutes les mesures nécessaires lorsqu'un salarié se blesse en utilisant une machine pour une tâche confiée, sans formation ni consigne spécifique ?

Problème de droit

Problème de droit	**Les EPI suffisent-ils à établir la sécurité ?**

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'employeur a-t-il satisfait à son obligation de sécurité malgré l'absence de formation et de consigne, les EPI étant disponibles ?

Question 1.3. Présentez les règles de droit applicables à partir des articles du Code du travail et de l'extrait d'arrêt reproduits dans le DT 1. Distinguez l'obligation générale de prévention des mesures concrètes attendues de l'employeur.

Fondement	Règle applicable
Article L. 4121-1	L'employeur protège la santé physique et mentale par la prévention, l'information, la formation, une organisation et des moyens adaptés.
Article L. 4121-2	Il évite ou évalue les risques, les combat à la source, planifie la prévention et donne priorité aux protections collectives sur les EPI.
Arrêt du 25 novembre 2015	L'employeur ne manque pas à son obligation s'il justifie avoir pris toutes les mesures prévues par ces articles.

Il faut donc examiner les actions et moyens effectivement mis en œuvre, et non la seule existence d'un équipement.

Règles de droit applicables

Règles de droit applicables	Prévention - information - formation

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'employeur doit prévenir et évaluer les risques, informer et former les salariés, organiser le travail et privilégier les protections collectives.

Question 1.4. Appliquez les règles aux faits et proposez une solution motivée. Indiquez si la seule mise à disposition d'équipements de protection individuelle suffit, au vu des informations fournies, à établir que l'employeur a pris toutes les mesures nécessaires.

Le salarié exécutait une tâche confiée avec une machine. Il déclare n'avoir reçu aucune formation et la référente confirme l'absence de consigne spécifique : ces éléments révèlent des lacunes de prévention et d'information.

- Les EPI disponibles ne démontrent pas, à eux seuls, que les risques ont été évalués et combattus à la source.
- L'employeur doit aussi justifier l'organisation, les moyens adaptés et la priorité donnée aux protections collectives.

Au vu des faits fournis, le respect de l'obligation de sécurité n'est pas établi ; cela ne permet pas, à lui seul, de conclure définitivement à la responsabilité de l'employeur.

Solution motivée

Solution motivée pour le cas	EPI seuls insuffisants - prévention à justifier

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les EPI seuls ne suffisent pas. L’absence de formation et de consigne spécifique laisse le respect de l’obligation de sécurité non établi.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Analyse managériale et stratégique

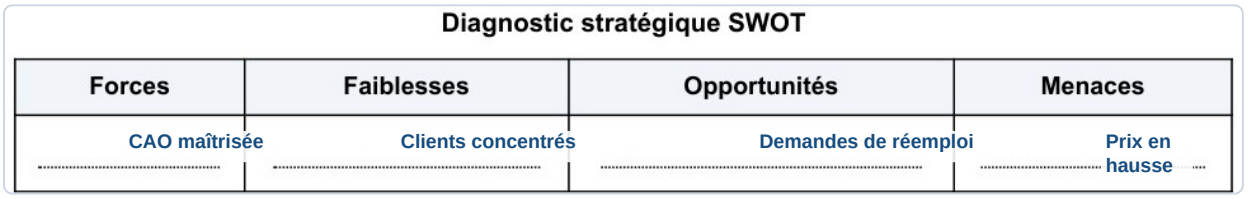
Atelier Ligne & Bois, entreprise fictive de mobilier professionnel sur mesure, souhaite développer ses commandes, maîtriser ses coûts et améliorer la prévention des risques dans son atelier. Les informations du DT 2 décrivent ses ressources, ses dépendances commerciales et des facteurs de son environnement à analyser.

Question 2.1. Réalisez un diagnostic SWOT en indiquant au moins une force, une faiblesse, une opportunité et une menace. Justifiez chaque élément par une information du DT 2.

Diagnostic SWOT	Fait du DT 2	Analyse
Force	L'équipe maîtrise la CAO et les dossiers de fabrication.	Savoir-faire mobilisable pour développer l'activité.
Faiblesse	Une part importante des commandes dépend de quelques clients récurrents.	Risque lié à la concentration de la clientèle.
Opportunité	Trois clients demandent des propositions avec des matériaux de réemploi.	Débouché commercial à concrétiser.
Menace	Les fournisseurs annoncent des hausses de prix des panneaux et accessoires.	Risque de hausse des coûts.

Ce diagnostic distingue les ressources internes, soit la compétence de l'équipe et la dépendance à quelques clients, des évolutions externes. La demande de réemploi constitue une possibilité commerciale déjà exprimée par trois clients, tandis que la hausse des prix menace les coûts d'approvisionnement. Ces quatre éléments sont directement étayés par le DT 2. L'opportunité reste à transformer en commandes effectives.

SWOT complété



✓ RÉPONSE À RETENIR

La compétence en CAO soutient l'activité, mais la dépendance à quelques clients et la hausse des coûts la fragilisent. Le réemploi ouvre une piste commerciale.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.2. Complétez le diagnostic PESTEL en présentant un facteur pertinent pour au moins quatre dimensions parmi les dimensions politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale. Précisez pour chaque facteur s'il constitue principalement une opportunité ou une menace pour l'entreprise.

Dimension	Facteur du DT 2	Effet principal
Politique	Dispositifs publics possibles pour accompagner la transition des petites entreprises.	Opportunité, sous réserve d'éligibilité.
Économique	Hausse annoncée du prix des panneaux et accessoires.	Menace sur les coûts.
Socioculturelle	Les clients accordent davantage d'importance à la réparabilité.	Opportunité commerciale.
Technologique	Le logiciel récent accélère les vues de présentation et les dossiers de fabrication.	Opportunité de productivité.
Environnementale	La réduction des déchets incite à optimiser les plans de débit.	Opportunité d'amélioration des pratiques.
Légale	L'employeur doit évaluer et prévenir les risques professionnels.	Obligation ; menace en cas de manquement.

Les six dimensions sont documentées dans le DT 2. Les aides politiques sont conditionnelles, et la hausse des prix exerce une pression directe sur les coûts. L'intérêt des clients pour la réparabilité, le logiciel récent et la réduction des déchets peuvent créer des avantages, à condition de les traduire en offres et en gains opérationnels. Le facteur légal correspond d'abord à une obligation de prévention : la menace tient au risque de manquement, non à l'existence de la règle elle-même.

PESTEL complété

Dimension	Facteur identifié	Opportunité ou menace
Politique	Aides à la transition	Opportunité
Économique	Prix des panneaux en hausse	Menace
Socioculturelle	Demande de réparabilité	Opportunité
Technologique	Logiciel plus rapide	Opportunité
Environnementale	Optimiser les débits	Opportunité
Légale	Prévention obligatoire	Menace si manquement

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le contexte ouvre des possibilités commerciales et des gains de productivité, mais la hausse des coûts et le respect des obligations de prévention appellent une vigilance particulière.

Question 2.3. **Analysez le choix de l'entreprise de se positionner sur le mobilier professionnel sur mesure et de réaliser une partie des prototypes en interne. Présentez un avantage et une limite de ce choix.**

Le DT 2 indique que l'entreprise réalise des petites séries personnalisées en lien direct avec des clients professionnels et produit une partie de ses prototypes dans son atelier. L'avantage est de pouvoir adapter l'offre aux besoins de ces clients et d'échanger concrètement autour des prototypes. Ce choix peut ainsi soutenir la différenciation de l'entreprise.

En contrepartie, l'atelier mobilise du temps, des machines de ponçage et de découpe et des ressources. Il expose aussi les salariés à des risques professionnels, ce qui impose une prévention adaptée. Le DT 2 ne donne toutefois pas de données permettant de chiffrer le coût ou le gain de cette organisation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avantage : offre personnalisée et prototypes réalisés en interne. Limite : mobilisation de ressources et exposition aux risques d'atelier.

Question 2.4. **Proposez deux actions concrètes et hiérarchisées pour répondre aux enjeux de développement commercial et de prévention des risques. Indiquez pour chacune le bénéfice attendu.**

1. **Priorité 1, prévention :** évaluer les risques liés aux machines, formaliser les consignes et former les salariés avant les opérations de ponçage ou de découpe. Mettre en place les protections adaptées, en privilégiant les protections collectives. **Bénéfice attendu :** réduire le risque d'accident et sécuriser la réalisation des prototypes.
2. **Priorité 2, développement commercial :** élaborer avec les trois clients demandeurs une proposition de mobilier intégrant des matériaux de réemploi et mettant en avant la réparabilité. **Bénéfice attendu :** répondre à une demande identifiée, renforcer l'offre sur mesure et développer les commandes.

La prévention passe en premier car elle concerne la sécurité des salariés. L'action commerciale s'appuie sur une demande déjà exprimée dans le DT 2.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1. Évaluer les risques, former les salariés et définir les consignes avant l'usage des machines. 2. Développer une offre de mobilier réemployable et réparable pour les clients intéressés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

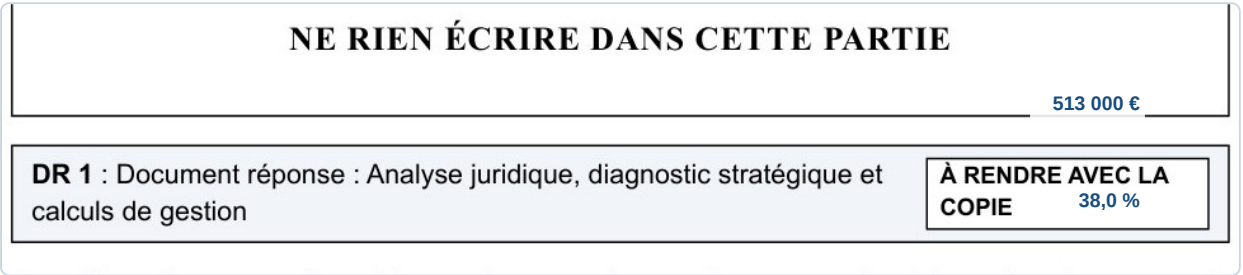
3. Analyse économique et gestion

Les données financières simplifiées d'Atelier Ligne & Bois présentent, pour 2024 et 2025, le chiffre d'affaires, les charges variables et fixes ainsi que le résultat d'exploitation. Il faut calculer des indicateurs de rentabilité et d'évolution, puis conclure en tenant compte des limites du modèle simplifié fourni.

Question 3.1. Calculez la marge sur coûts variables et le taux de marge sur coûts variables pour 2025. Présentez les calculs et arrondissez le taux à un chiffre après la virgule.

En 2025, le chiffre d'affaires est de 1 350 000 € et les charges variables de 837 000 €. La marge sur coûts variables est leur différence : 1 350 000 − 837 000 = 513 000 €. Le taux rapporte cette marge au chiffre d'affaires : (513 000 ÷ 1 350 000) × 100 = 38,0 %. Ainsi, chaque euro de chiffre d'affaires contribue à hauteur de 0,38 € à la couverture des charges fixes et à la formation du résultat.

Calculs 2025 : marge et taux



✓ RÉPONSE À RETENIR

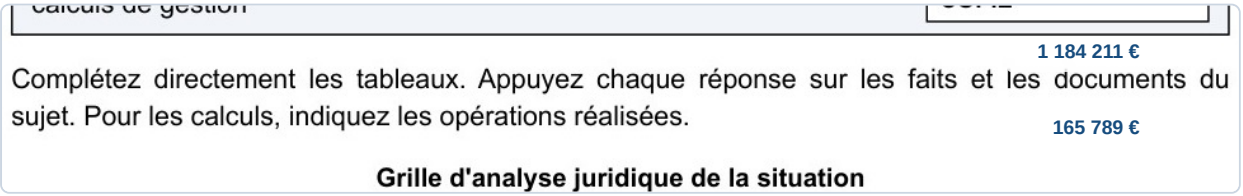
Marge sur coûts variables : 513 000 € ; taux : 38,0 %.

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité 2025 en chiffre d'affaires, arrondi à l'euro. Comparez-le au chiffre d'affaires réalisé et calculez la marge de sécurité en euros.

Indicateur	Calcul	Résultat
Seuil de rentabilité	450 000 ÷ (513 000 ÷ 1 350 000)	1 184 211 €
Marge de sécurité	1 350 000 − 1 184 211	165 789 €

Le chiffre d'affaires réalisé dépasse le seuil de rentabilité : l'entreprise couvre ses charges fixes et dispose d'une marge de sécurité positive.

Seuil et marge de sécurité 2025



✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité : 1 184 211 € ; marge de sécurité : 165 789 €.

Question 3.3. **Calculez l'évolution en pourcentage du chiffre d'affaires entre 2024 et 2025, puis celle du résultat d'exploitation simplifié. Arrondissez chaque résultat à un chiffre après la virgule.**

L'évolution se calcule en rapportant la variation à la valeur de 2024. Chiffre d'affaires : ((1 350 000 − 1 200 000) ÷ 1 200 000) × 100 = 12,5 %. Résultat d'exploitation simplifié : ((63 000 − 60 000) ÷ 60 000) × 100 = 5,0 %. Les deux indicateurs augmentent, mais le résultat progresse moins vite que l'activité, notamment dans un contexte de charges en hausse.

Évolutions entre 2024 et 2025

Grille d'analyse juridique de la situation

+12,5 %

Étape du syllogisme juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	+5,0 % .....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Évolution du chiffre d'affaires : +12,5 % ; du résultat d'exploitation simplifié : +5,0 %.

Question 3.4. **Rédigez une conclusion courte sur l'évolution de la situation économique de l'entreprise. Appuyez-vous sur au moins deux indicateurs calculés ou fournis et signalez une limite de cette analyse simplifiée.**

> En 2025, l'activité et le résultat progressent : le chiffre d'affaires augmente de 12,5 % et le résultat d'exploitation simplifié de 5,0 %.

Le chiffre d'affaires dépasse le seuil de rentabilité de 165 789 €, ce qui traduit une marge de sécurité positive. Cette amélioration doit toutefois être nuancée : le résultat simplifié exclut les charges financières, l'impôt et les éléments exceptionnels, et le calcul suppose des charges fixes stables.

Conclusion économique

Problème de droit	.....
Activité et résultat en hausse ables	.....
Solution motivée pour le cas	.....

Marge de sécurité : 165 789 €

À compléter pour les questions 1.1 à 1.4.

Analyse simplifiée : charges exclues

Diagnostic stratégique SWOT

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....	.....	.....	.....

À compléter pour la question 2.1.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'activité et le résultat progressent, avec une marge de sécurité positive ; l'analyse reste simplifiée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation locale proposée pour le CAP Dessinateur industriel d'ameublement, Édition 2026, porte le code FV-ENT-DESS-EP1 Elle dure 1 h 30 et affiche un coefficient indicatif de 1,0, non vérifié comme officiel. Le cas fictif Atelier Ligne & Bois évalue le raisonnement juridique sur la sécurité au travail, le diagnostic SWOT et PESTEL, les choix managériaux ainsi que le calcul et l'interprétation d'indicateurs financiers.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'employeur doit prévenir les risques, informer et former les travailleurs, et mettre en place une organisation et des moyens adaptés.
- La prévention vise à combattre les risques à la source et donne la priorité aux protections collectives sur les protections individuelles.
- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires.
- Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes / taux de marge sur coûts variables ; marge de sécurité = chiffre d'affaires réalisé - seuil de rentabilité.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans le syllogisme juridique, séparez la qualification des faits, le problème de droit, les règles applicables et leur application motivée.
- Justifiez les éléments du SWOT et du PESTEL par des données du DT 2 et distinguez les faits des conclusions.
- Pour chaque calcul, indiquez la formule, les opérations, le résultat et l'unité, en respectant les arrondis demandés.
- Pour la conclusion économique, mobilisez au moins deux indicateurs et signalez les limites des données simplifiées.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité demandé dans ce sujet ?

Calculez d'abord le taux de marge sur coûts variables en divisant la marge sur coûts variables par le chiffre d'affaires. Divisez ensuite les charges fixes par ce taux pour obtenir le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires.

Q : La présence d'équipements de protection individuelle suffit-elle à démontrer que la prévention est assurée ?

Non. Il faut examiner l'ensemble des mesures mises en œuvre, notamment l'évaluation des risques, la prévention, l'information, la formation et l'organisation. La seule mise à disposition d'équipements individuels ne prouve pas que toutes les obligations ont été respectées.

Q : Comment organiser le temps et les calculs pendant l'épreuve ?

L'épreuve dure 1 h 30 et comprend trois parties notées sur 7, 7 et 6 points. Suivez l'ordre des questions, présentez les opérations de calcul et gardez du temps pour vérifier vos réponses et compléter le document réponse à rendre.

Q : Quels critères de notation faut-il particulièrement respecter dans les réponses ?

Justifiez vos réponses avec les documents, distinguez les faits des conclusions dans les diagnostics et hiérarchisez les actions proposées. Pour les calculs, faites apparaître la formule, le résultat, l'unité ou le pourcentage, ainsi que les arrondis demandés.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capdessinateurameublement.fr/assets/annales/cap-dessinateur-d-ameublement/Environnement économique, juridique et sécurité/2026/CAP (Dessinateur industriel d'ameublement) - Environnement économique, juridique et sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP (Dessinateur industriel d'ameublement) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.